



Dossier du BHI No S1/0100

LETTRE CIRCULAIRE 0 1/2013  
07 janvier 2013

**ETAT D'AVANCEMENT DES APPROBATIONS DU PROTOCOLE VISANT A MODIFIER  
LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI ET DES DEMANDES D'ADHESION DE  
NOUVEAUX ETATS MEMBRES**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction souhaite vous communiquer des informations à jour sur l'état des approbations du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI et également sur l'état des adhésions de nouveaux Etats membres à l'Organisation.

**PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI**

2. Pour que les amendements proposés à la Convention relative à l'OHI entrent en vigueur, l'approbation d'au moins 48 Etats membres, c'est-à-dire deux tiers des Etats membres ayant droit de vote au moment de la 3<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire (3<sup>ème</sup> CHIE), tenue en 2005, est requise.

3. D'après les informations communiquées par le Département des relations extérieures du gouvernement de Monaco, fin 2012, 37 gouvernements d'Etats membres sur les 48 requis (Australie, Brésil, Canada, Chili, Cuba, Chypre, République démocratique populaire de Corée, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, République islamique d'Iran, Italie, Japon, République de Corée, Lettonie, Mexique, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suède, Tunisie, RU et USA) ont officiellement notifié leur approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

4. Depuis la 3<sup>ème</sup> CHIE, l'OHI et le Comité de direction ont progressivement adapté les dispositions administratives et organisationnelles de l'OHI pour que celles-ci soient conformes à la structure prévue dans le cadre de la Convention modifiée. Ceci inclut un programme de travail en trois parties, un processus de planification stratégique et un suivi des performances du programme. Toutefois, jusqu'à ce que le Protocole visant à modifier la Convention soit approuvé, les dispositions révisées ne peuvent avoir plein effet. Elles comprennent des procédures simplifiées et plus incitatives pour l'admission de nouveaux Etats membres, une amélioration de la gouvernance de l'Organisation *via* la création d'un Conseil et des conférences (assemblées) plus fréquentes au cours desquelles les questions stratégiques importantes relatives à l'OHI pourront être régulièrement examinées et traitées.

5. Le Comité de direction est tout à fait conscient qu'obtenir l'attention nécessaire des gouvernements des Etats membres aux plus hauts niveaux est un processus parfois difficile et souvent long. Seules trois approbations ont été enregistrées en 2012. Pour faciliter ce processus, le gouvernement de Monaco fournit régulièrement par la voie diplomatique des lettres de rappel aux gouvernements qui n'ont pas encore indiqué leur position en ce qui concerne le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI. Le Comité de direction est en mesure de fournir des exemplaires de ces lettres et il est également prêt à fournir des clarifications et de l'aide, si besoin est. Il se tient aussi à disposition pour apporter des informations aux représentants gouvernementaux ou diplomatiques concernés, particulièrement à ceux basés dans les missions diplomatiques en Europe. Les membres du Comité de direction ont récemment effectué des visites d'information de ce type auprès d'ambassadeurs à Londres et à Paris. Dans ce contexte, le Comité de direction a préparé un résumé succinct en anglais, français et espagnol sur les principaux effets du Protocole. Ce document est utilisé comme support de présentation. Il est inclus en annexe A à la présente lettre et peut être également téléchargé à partir du site web de l'OHI.

#### **Demande d'adhésion de nouveaux Etats membres**

6. Les Etats membres suivants, dont la demande d'adhésion a été approuvée au cours des années précédentes, n'ont toujours pas déposé leur instrument d'adhésion :

Mauritanie (demande approuvée en avril 1991)

Bulgarie (demande approuvée en avril 1992)

Sierra Leone (demande approuvée en septembre 2010)

7. Deux demandes d'adhésion ont été approuvées en 2012 et les deux pays concernés ont été invités par le gouvernement de Monaco à procéder au dépôt de leur instrument d'adhésion :

Monténégro (demande approuvée en mars)

Haïti (demande approuvée en novembre)

8. Le Comité de direction entretient des contacts avec les autorités de ces cinq Etats en vue de les encourager à procéder au dépôt de leur instrument d'adhésion et à leur offrir une assistance si besoin est.

#### **Progression de la procédure de vote pour les Etats ayant présenté leur demande d'adhésion à l'OHI**

9. Le Viet Nam a présenté sa demande d'adhésion à l'OHI en 2011. Le Brunéi Darussalam et la Géorgie ont demandé à devenir membre de l'OHI en 2012. La situation des approbations à la fin de 2012 était la suivante :

Le Viet Nam a obtenu 29 approbations sur les 52 requises ;

Le Brunéi Darussalam a obtenu 28 approbations sur les 52 requises ;

La Géorgie a obtenu 18 approbations sur les 52 requises.

10. Une liste des Etats membres de l'OHI qui n'ont pas encore indiqué leur position en ce qui concerne les demandes d'adhésion à l'OHI présentées par de nouveaux Etats est fournie en annexe B.

## Conclusion

11. Le Comité de direction encourage les représentants des Etats membres qui n'ont pas encore indiqué leur position en ce qui concerne l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI à suivre la question de près avec leurs autorités gouvernementales, à identifier les problèmes le cas échéant et, si nécessaire, à rechercher l'assistance du Comité de direction.

12. Le Comité de direction encourage également les Etats membres de l'OHI, dont les gouvernements n'ont pas encore indiqué leur position en ce qui concerne les demandes d'adhésion à l'OHI déposées par le Viet Nam, le Brunéi Darussalam et la Géorgie, à inciter activement leurs autorités gouvernementales à envisager de le faire le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a period at the end.

Robert WARD  
Président

Annexe A : Résumé succinct du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI  
Annexe B : Point sur les candidatures à l'adhésion à l'OHI.

### RESUME SUCCINCT DU PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI

Lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire, en avril 2005, les Etats membres de l'OHI ont approuvé un Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

Pour que les modifications entrent en vigueur, deux tiers au moins des Etats membres existants en 2005 doivent officiellement approuver le Protocole visant à modifier la Convention. Ce qui signifie que l'approbation de 48 Etats membres au minimum est nécessaire. Monaco est le gouvernement dépositaire de la Convention relative à l'OHI. L'adhésion au Protocole visant à modifier la Convention doit être signifiée par chaque gouvernement en communiquant au gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques son approbation du Protocole.

En décembre 2012, 37 Etats membres sur les 48 qui sont au minimum nécessaires avaient approuvé le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

#### Principales modifications à la Convention

Les modifications à la Convention visent à obtenir une organisation plus efficace et réactive.

Les principales modifications à la Convention sont les suivantes :

- Etablir un conseil aux fins d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'Organisation. Le conseil se réunira chaque année.
- Réduire le cycle de programme de l'Organisation à trois ans entre les conférences (dénommées Assemblées), plutôt qu'aux cinq ans actuels entre les conférences ordinaires. A présent, l'Organisation a besoin de l'accord d'une majorité d'Etats membres pour solliciter une conférence extraordinaire à mi-terme entre les conférences ordinaires aux fins d'examiner le programme et d'aborder des items spécifiques.
- Abroger pour les Etats qui adhèrent à l'OHI la nécessité d'attendre l'approbation des deux tiers des Etats membres existants, ce qui réduira de deux à trois ans en moyenne le délai d'attente avant que la majorité requise ne soit atteinte. En 92 ans, aucun Etat ne s'est jamais vu refuser l'adhésion à l'OHI.
- Remplacer le poste élu de Président du Comité de direction par celui de Secrétaire-général, ce qui assurera une structure organisationnelle semblable à celle de la plupart des autres organisations intergouvernementales.

#### Impact sur les Etats membres existants

Les modifications à la Convention n'entraînent aucun changement aux obligations financières existantes qui incombent aux Etats membres. Les modifications à la Convention n'entraînent aucune obligation supplémentaire sur les Etats membres.

**ETATS MEMBRES QUI N'ONT PAS ENCORE NOTIFIE  
LEUR APPROBATION AUX DEMANDES D'ADHESION A L'OHI PRESENTEES PAR  
LE BRUNEI DARUSSALAM, LA GEORGIE ET LE VIET NAM**

---

**BRUNEI DARUSSALAM**

Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Equateur, Egypte, Fidji, Allemagne, Grèce, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Jamaïque, République démocratique populaire de Corée, Koweït, Lettonie, Malaisie, Maurice, Maroc, Mozambique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, Qatar, Roumanie, Arabie saoudite, Serbie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suriname, Syrie, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Emirats arabes unis, RU, Uruguay, Venezuela.

**GEORGIE**

Algérie, Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Egypte, Fidji, France, Grèce, Guatemala, Islande, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Jamaïque, République démocratique populaire de Corée, République de Corée, Koweït, Lettonie, Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Maroc, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Serbie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suriname, Suède, Syrie, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Emirats arabes unis, RU, Venezuela.

**VIET NAM**

Algérie, Argentine, Bahreïn, Brésil, Chine, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Egypte, Fidji, Finlande, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Jamaïque, République de Corée, Koweït, Malaisie, Maurice, Maroc, Mozambique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Philippines, Portugal, Qatar, Serbie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Syrie, Suriname, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Emirats arabes unis, RU, Venezuela.

---